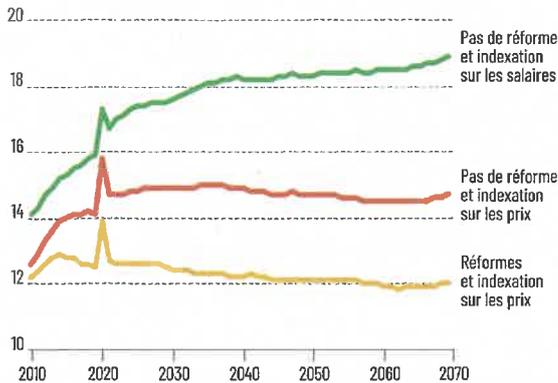


L'INDEXATION DES RETRAITES SUR LES PRIX BRIDE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Effet des réformes sur les dépenses du système de retraite en % du PIB, illustration sur le scénario de gains de productivité du travail de 1,3 %

Source : Insee, COR



Lecture : le COR bâtit ses projections sur quatre scénarios de gains de productivité du travail. Dans le scénario de 1,3 %, en l'absence de réforme et avec une indexation sur les salaires, les dépenses de retraite auraient été de 18,9 % du PIB à l'horizon 2070. Avec les réformes (report de l'âge légal, hausse de la durée de cotisation, etc.) et une indexation des pensions sur les prix, les dépenses seraient de 12 % du PIB. Ces résultats ont été obtenus à partir des projections de 2021 du COR et du modèle de l'Insee.

Selon le second, les cris d'orfraie sur une éventuelle « faillite du système » relèvent d'une stratégie politique : « on dramatise » la situation financière, car « les réformes des retraites [étant] très impopulaires et les mesures d'âge en particulier (...), on [les] présente comme la seule solution à un déséquilibre qui menacerait le système ». Mais en réalité, « il n'y a pas de danger financier », affirme Michaël Zemmour. D'autant que les réserves nettes du système s'élevaient à 163,2 milliards d'euros fin 2021, soit 6,5 % du PIB.

163,2

C'est, en milliards d'euros, le montant, fin 2021, des réserves nettes du système de retraite, soit 6,5 % du PIB.

Le gouvernement semble toutefois déterminé à agir, l'entrée en vigueur de la réforme étant prévu pour l'été prochain. Des mesures d'âge pourraient être prises dès le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, par exemple via un amendement qui modifierait l'âge de départ ou la durée de cotisation. La question est aussi de savoir si, dans cette éventualité, le gouvernement utiliserait ou non l'article 49-3 de la Constitution pour passer en force.

L'autre interrogation concerne le contenu de la réforme. Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait d'abord annoncé un report de l'âge légal de quatre mois par an pour atteindre 65 ans en 2031. Selon le rapport du COR, revenir à l'équilibre, en utilisant uniquement le levier de l'âge de départ, n'en demande pas tant : il suffirait de le reporter à 64 ans en 2032 dans le scénario le plus défavorable. Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, s'est dit ouvert à d'autres propositions... tant qu'il s'agit d'une mesure d'âge.

Pourtant, il existe d'autres leviers que l'exécutif pourrait actionner à la place ou en complément : augmenter les cotisations ou baisser le niveau des pensions. Concernant la première solution, « nous [n'en] voulons pas », a déjà prévenu le ministre. Pourtant, il suffirait d'augmenter le taux de prélèvement de 0,7 ou 0,8 point en 2027, selon le COR, « ce serait chaque année une augmentation de l'ordre de 2,50 euros des cotisations salariées et de 2 euros des cotisations employeurs », selon les calculs de Michaël Zemmour.

L'autre option serait de faire peser les économies sur les retraités actuels, par exemple en sous-valorisant leur pension comme en 2018. Mais la mesure avait été très impopulaire et le serait encore plus dans le contexte d'inflation actuel.

Par ailleurs, toutes ces estimations ne sont que d'ordre comptable et n'intègrent pas les effets indirects au niveau macroéconomique qu'une mesure ou l'autre pourrait provoquer, insiste le COR.

FOCALISATION SUR DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Loin d'avoir pour but de sauver un système qui n'est pas en péril, l'objectif de la réforme des retraites du gouvernement est tout simplement de faire des économies.

Par sa politique de baisse d'impôts, l'exécutif prive les caisses publiques de recettes. Ainsi, pour ramener le déficit public sous les 3 % du PIB en 2027, comme il s'y est engagé dans son programme de stabilité envoyé en juillet à la Commission européenne [3], il veut faire porter l'effort sur les dépenses. Pour ce faire, il a promis de les caper à + 0,6 % par an (hors inflation) sur le quinquennat. « Or, les dépenses de retraite, qui représentent le quart de ces dépenses publiques, progresseraient sur la période de 1,8 % », relève le COR. Garder ce rythme impliquerait de brider davantage que + 0,6 % les autres dépenses (justice, armées, éducation, santé, etc.).

Problème, en se focalisant sur des questions budgétaires, le débat public sur les retraites loupe l'essentiel. « Je préférerais qu'on parle de : à quel âge les gens peuvent-ils partir ? Quel niveau de vie des retraités ? Quelle pension pour quel prélèvement ? On est en permanence ramené au solde [budgétaire] », déplore Pierre-Louis Bras.

D'autant que la véritable alerte de chaque rapport du COR ces dernières années n'est pas de nature financière. Comme expliqué plus haut, les dépenses de retraite sont maîtrisées malgré le vieillissement de la population parce qu'elles sont déjà bridées. Les revenus des actifs augmentant plus vite que les pensions, le niveau de vie des retraités par rapport à l'ensemble de la population, aujourd'hui équivalent, va décrocher : il serait inférieur de 5 % à 10 % en 2040 et de 13 % à 25 % en 2070. Ce rapport reviendrait alors à des niveaux comparables à ceux des années 1980 !

C'est pourquoi Henri Sterdyniak estime que « la question n'est pas celle du léger déficit du système de retraite (...). A moyen terme, c'est [celle] de l'acceptation ou non de la paupérisation progressive des retraités. » ■ Jean-Christophe Catalan

[3] « La réforme des retraites, principale carte du gouvernement pour rassurer Bruxelles », alternatives-économiques.fr, 2 août 2022, cutt.ly/0VsSJYN